

ANNECY

BONNEVILLE

CHAMBÉRY

GRENOBLE

GRÉSY-SUR-AIX

SALLANCHES

THONON-LES-BAINS

VILLE-LA-GRAND

GENÈVE

**APEI DE THONON LES BAINS
ET DU CHABLAIS**
Route du Ranch
Vongy
74200 THONON LES BAINS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

COFIDEST AUDIT
Arcopole A
2 impasse de la Source
74200 Thonon-les-Bains
04 50 71 62 66

COFIDEST.COM



APEI DE THONON LES BAINS ET DU CHABLAIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION APEI DE THONON LES BAINS ET DU CHABLAIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION APEI DE THONON LES BAINS ET DU CHABLAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

COFIDEST.COM



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

COFIDEST.COM



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aurélien DE VILLE
Président ARI

Fait à THONON LES BAINS,
Le 20 juin 2025
Le commissaire aux comptes

SAS COFIDEST AUDIT
Cyrille FAYETTE
Associé

Libellé	Montant brut 2024	Amort. et prov. 2024	Montant net 2024	Montant net 2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	245 313	218 425	26 888	33 538
Immobilisations incorporelles en cours	88 144		88 144	935 035
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 113 505	242 927	870 578	876 540
Constructions	24 523 914	9 234 256	15 289 658	8 955 737
Installations techniques, matériels et outillage	4 958 346	3 479 515	1 478 831	620 407
Autres immobilisations corporelles	3 762 168	3 141 154	621 014	683 266
Immobilisations corporelles en cours	1 587 716		1 587 716	4 690 264
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	1 000		1 000	1 050
Autres titres immobilisés	5 567		5 567	3 406
Prêts				
Autres immobilisations financières	40 700		40 700	33 200
TOTAL I	36 326 373	16 316 277	20 010 096	16 832 444
Comptes de liaison (1)	0		0	0
TOTAL II	0		0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	26 981		26 981	
Autres approvisionnements	8 000		8 000	5 000
En-cours de production (biens et services)	8 013		8 013	
Stocks de produits et de marchandises	6 418		6 418	
Autres stocks				
Fournisseurs débiteurs	9 371	0	10 018	15 813
Dont avances et acomptes versés sur commandes	10 018		10 018	15 813
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	459 328	12 815	446 514	2 634 937
Autres créances	2 164 418		2 164 418	1 919 602
Valeurs mobilières de placement	1 066 569		1 066 569	1 129 993
Disponibilités	6 115 151		6 115 151	6 788 098
Charges constatées d'avance	60 841		60 841	100 598
TOTAL III	9 925 090	12 815	9 912 922	12 594 041
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	46 251 463	16 329 092	29 923 018	29 426 485

Le Commissaire
aux comptes

LIBELLE PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	2 236 374	2 236 374
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Ecart de réévaluation		
Dont écarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise	0	0
Réserves		
Réserves (hors réserves des ESSMS sous gestion contrôlée)	0	0
Excédents et réserves affectés à l'investissement	851 989	851 989
Réserves de compensation	3 619 485	3 106 105
- Réserves de compensation des déficits	1 600 288	1 066 409
- Réserves de compensation des charges d'amortissement	2 019 197	2 039 696
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	2 040 843	2 572 479
Autres réserves	2 712 153	1 920 632
Report à nouveau	-4 500 133	-3 334 769
Report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	0	-3 723
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées	0	0
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-2 344 833	-1 183 191
Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-325 272	-325 272
Charges des activités SMS de prise en compte différée	-1 830 028	-1 830 028
Résultat hors activités sociales et médico-sociales	322 701	330 555
Résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées	-197 188	-64 014
Résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	188 578	-630 696
Subventions d'investissement	-4 453 628	3 479 442
Provisions réglementées	577 201	577 201
Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement	296 996	296 996
Provisions réglementées relatives aux immobilisations	0	0
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0
Autres provisions réglementées	280 205	280 205
Droits de l'affectant ou du remettant	0	0
TOTAL I	12 305 631	11 037 852
Comptes de liaison	0	0
TOTAL II	0	0
Provisions pour risques	552 086	291 000
Autres provisions	991 766	951 657
Fonds dédiés ou reportés	2 339 035	2 236 183
TOTAL III	3 882 887	3 478 840
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	9 672 150	10 448 108
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 124 548	1 303 100
Dettes fiscales et sociales	2 204 806	1 850 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	321 181	814 242
Autres dettes	303 795	382 088
Produits constatés d'avance	108 021	111 739
TOTAL IV	13 734 500	14 909 794
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	29 923 018	29 426 485

Le Commissaire
aux comptes

CHARGES	Exercice 2024	Exercice 2023	PRODUITS	Exercice 2024	Exercice 2023
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	23 967	23 726	Ventes de marchandises	57 737	52 775
Variation de stock			Production vendue		
Achats de matières premières et fournitures	510 082	567 998	- prestations de services	8 892	3 098
Variation de stock	-26 981	31 419	- divers	1 741 472	1 893 637
Achats d'autres approvisionnements			Production stockée ou déstockage de production	14 656	-2 499
Variation de stock			Production immobilisée		
Achats non stockés de matières et fournitures	1 393 882	1 397 434	Dotations et produits de justification	22 567 911	20 384 674
Services extérieurs et autres	7 415 255	6 922 114	Subventions d'exploitations et participations	31 142	91 412
Impôts, taxes et versements assimilés			Reprises sur amortissements et provisions	429 453	307 795
- sur rémunérations	968 827	974 305	Transferts de charges	12 021	65 218
- autres	182 473	96 102	Autres produits	2 520 820	2 379 833
Charges de personnel :					
- salaires et traitements	10 825 887	10 913 793			
- charges sociales	4 019 916	4 066 180			
Dotations aux amortissements et provisions :					
- des immobilisations	1 125 122	962 189			
- des charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux provisions :					
- sur actif circulant	6 164	2 261			
- pour risques et charges d'exploitation	443 788	104 174			
Autres charges	64 105	175 296			
TOTAL I	26 982 488	26 266 991	TOTAL I	27 384 106	25 175 943
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
Dotations aux amortissements et aux provisions			De participations et des immobilisations financières	28 820	22 286
Intérêts et charges assimilés	272 639	255 831	Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits	3 188	7 882
Différences négatives de change			Reprises sur provisions		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Transferts de charges		
			Différences positives de change	8 859	9 059
			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	272 639	255 831	TOTAL II	41 167	39 228
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion			Sur opérations de gestion	231 700	156 800
Exercice courant	148 795	10 998	- exercices antérieurs		
Exercices antérieurs			Sur opérations en capital	390 358	80 240
Sur opérations en capital	943		Reprises sur provisions :		
Dotations aux amortissements et aux provisions :			- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.			- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			- reprises sur provisions réglementées, réserves des plus-values nettes d'actif		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif			- reprises sur autres provisions		
- dotations aux autres provisions réglementées			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	568 610	979 303
Engagements à réaliser sur ressources affectées	896 984	261 849	Transferts de charges		
Impôts sur les sociétés					
TOTAL III	1 046 722	272 847	TOTAL III	1 190 667	1 216 343
TOTAL DES CHARGES	28 301 848	26 795 669	TOTAL DES PRODUITS	28 615 940	26 431 514
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	314 092		RESULTAT DEBITEUR = Déficit		364 155
TOTAL GENERAL (I + II + III)	28 615 940	26 795 669	TOTAL GENERAL (I + II + III)	28 615 940	26 795 669

Le Commissaire
aux comptes



www.apeichablais.org



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31.12.2024

1. DESIGNATION DE L'ASSOCIATION

Association de Parents d'Enfants Inadaptés Thonon Chablais (APEI THONON CHABLAIS).

1.1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« L'APEI accompagne tout au long de la vie, au-delà du seul champ de la déficience intellectuelle, toute personne ayant des difficultés durables d'ordre intellectuel, cognitif ou psychique et entraînant un handicap au sens du préambule de la convention des nations unies relative aux droits des personnes handicapées : « le handicap résulte de l'interaction entre les personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

Le champ d'action de l'APEI de Thonon et du Chablais s'inscrit dans les textes de loi réglementaires du code de l'action sociale et des familles. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

1.2 Nature, périmètre des activités ou missions sociales réalisées et moyens

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Soutenir les familles
- Promouvoir et représenter les personnes et les familles
- Mettre en œuvre tous les moyens d'accompagnement

**Le Commissaire
aux comptes**

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus s'est exercée dans le département de la Haute Savoie.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.12.2024, dont le total est de :
29 923 018€

et dont le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent comptable de 314 092€



L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 avril 2025.

1.3 Faits majeurs de l'exercice et faits postérieurs à la clôture

1.3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

- Mise en service du nouveau bâtiment de l'ESAT regroupant les ateliers de la Blanchisserie et de la Cuisine Centrale.
- Poursuite des travaux de reconstruction du Foyer de Vie Arpin.
- La crise des ressources humaines persiste : difficulté à recruter, fort turn-over, recours important à l'interim notamment l'interim commercial

1.3.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

- Négociations du renouvellement du CPOM en cours avec une date prévue de signature au 30/06/25 avec effet rétroactif au 01/01/25

**Le Commissaire
aux comptes**

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Les comptes annuels de l'exercice au 31.12.2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et au règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif, du plan comptable (règlement ANC n°2014-03) des établissements publics sociaux et médico-sociaux de l'instruction M22 à l'exception des comptes et subdivisions, du plan comptable général pour les comptes non prévus aux nomenclatures et dispositions ci-dessus.
- Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
 - Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur date d'entrée dans le patrimoine, à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs à titre gratuit et par voie d'échange.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en l'état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels, brevets : 3 ans
- Constructions : 10 à 60 ans,
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans,
- Installations techniques : 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage industriels, éducatifs, scolaires : 5 à 10 ans,
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans,
- Matériel de transport : 5 ans,
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Mobilier : 10 ans,

**Le Commissaire
aux comptes**

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participation, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.1 Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2023	Acquisitions 2024	Cessions 2024	Immobilisations au 31 Décembre 2024
Immobilisations incorporelles	1 161 164	107 328	935 035	333 457
Frais d'établissement				14 059
Frais de recherche et de développement	14 059			2 310
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	2 310			
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	209 760	19 184		228 944
Immobilisations incorporelles en cours	935 035	88 144	935 035	88 144
Immobilisations corporelles	31 317 674	12 561 819	7 933 844	35 945 649
Terrains	866 608			866 608
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	246 896			246 896
Constructions	17 592 510	6 932 404	1 001	24 523 914
Installations, matériel et outillage techniques	4 282 120	1 112 056	435 829	4 958 346
Autres immobilisations corporelles	3 639 275	180 903	58 010	3 762 168
Immobilisations corporelles en cours	4 690 264	4 336 456	7 439 004	1 587 716
Immobilisations financières	37 656	15 811	6 200	47 267
Participations	1 050		50	1 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	3 406	2 161		5 567
Prêts				
Autres immobilisations financières	33 200	13 650	6 150	40 700
TOTAL IMMOBILISATION	32 516 495	12 684 957	8 875 079	36 326 373

Le Commissaire aux comptes

3.2 Amortissement de l'actif immobilisé

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2023	Dotations 2024	Diminutions 2024	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	192 592	25 834		218 425
Frais d'établissement				14 059
Frais de recherche et de développement	14 059			2 310
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	2 310			
Fonds commercial (établissements privés)				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	176 222	25 834		202 056
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	15 491 460	1 100 692	494 300	16 097 852
Terrains				242 927
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	236 965	5 962		4 081 392
Constructions sur sol propre	3 643 577	437 816		5 152 863
Constructions sur sol d'autrui	4 993 196	159 667		3 479 515
Installations, matériel et outillage techniques	3 661 712	253 632	435 829	3 141 154
Autres immobilisations corporelles	2 956 009	243 616	58 471	
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	15 684 052	1 126 526	494 300	16 316 277

3.3 Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Montant net 31/12/2023	Augmentations 2024	Diminutions 2024	Montant net 31/12/2024
FONDS PROPRES	10 319 701	1 091 079	0	11 774 935
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 236 374			2 236 374
Ecart de réévaluation				
Réserves	8 451 205	773 265		9 224 470
Report à nouveau	-3 723	3 723		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-364 155	314 092		314 092
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	718 151	1 388 828	1 576 283	530 696
Fonds associatifs avec droit de reprise :				
Apports				0
Legs et donations				
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-3 338 492	4 043	1 165 685	-4 500 134
Ecart de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	3 479 442	1 384 785	410 598	4 453 628
Provisions réglementées	577 201			577 201
TOTAL GENERAL	11 037 851	2 479 907	1 576 283	12 305 631

4- Actif circulant

4.1– Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au coût d'achat selon la méthode du premier entré premier sorti.

Les stocks de produits finis sont évalués aux coûts de vente hors taxe.

**Le Commissaire
aux comptes**

4.2 – Créances

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles sont dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

L'exigibilité de toutes les créances est inférieure à un an.

Créances de l'actif circulant :	
Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	459 328
411100 USAGERS	581
411400 DEPARTEMENT	176 297
411500 CLIENTS	254 773
416100 Familles : créances douteuses	6 499
416200 Créances douteuses	16 052
418100 Clients - Facture à Etablir	5 126
Autres créances clients (4096,4097, etc)	941 991
463100 FONDS DES RESIDENTS	278 340
467151 Malakoff CET écart à régul	469
468700 Produits à recevoir	410 123
468701 PAR CD74 - DGCS	253 059
Personnel et comptes rattachés (421,)	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	62 473
437831 Opco-Remboursement Formations	60 171
438720 PAR - Prévoyance U	2 301
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	1 159 955
441100 Subventions d'investissement	1 082 781
443000 Etat - rbst activité partielle	1 749
445660 Tva ded. s/biens Tx normal	5 114
445661 Tva ded. sur services	3 142
445662 TVA Deduct. Intra-Communautaire	0
445664 Tva ded. s/ Biens et services 2.10%	0
445665 Tva deduc. sur biens 5.50	3 528
445667 Tva deduc. sur biens tx intermédiaire	27
445670 Crédit de TVA à reporter	52 216
445710 T.v.a. collectée tx normal	7
445715 Tva collectée à 5.50 %	0
445717 T.v.a. collectée tx Intermédiaire	0
445860 TVA / facture non parvenues	11 389
Autres	
Charges constatées d'avance (486)	60 841
486000 Charges constatées d'avance	60 841
TOTAL CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	2 684 587

Le Commissaire
aux comptes

4.3 – Dettes

DETTE (b)	
Emprunts obligataires convertibles (161)	0
Autres emprunts obligataires (163)	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ..)	9 672 150
164511 SG - prêt 1 635 227.65e	1 101 106
164700 SG - PRET 5006603	337 716
164703 SG - prêt 2100 k€ - 2018-2038 ime	1 900 000
164801 SG prêt 2018-2025 104 200€	2 663
164856 SG - 95 0000€ 2022-2029	56 828
164857 CEA prêt 165250€ 2022-2029	123 537
164858 Prêt CEA 3390731€2023-2042 A0123014	2 976 185
164859 Prêt CEA 230 830.90€ 403173G	205 824
164862 Prêt CEA 2648160€2023-2042 A0123006	2 319 732
164869 Prêt CEA 600000€2023-2033 449849G	520 000
168840 Intérêts Courants sur Emprunts	126 716
512110 Crédit Agricole des Savoie - Narcis	1 842
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	1 123 901
401100 FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES	837 753
408100 Fournisseurs Factures Non parvenues	286 148
Personnel et comptes rattachés (421.)	969 661
421000 Rémunération du personnel	17 207
422000 Comité d'entreprise	11 236
422100 Santé Vie Quotidienne au Travail	49 372
425500 Personnel : Cotis mutuelle à percev	39
427000 Personnel - Oppositions/Saisie sala	1 483
428200 Dettes provisionnées pour congés pa	758 270
428600 Autres Charges de Personnel à payer	60 621
428601 Personnel - Dette CET	71 434
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	1 085 120
431000 Urasaf de Haute Savoie	395 997
437300 Mtrl	453
437301 Chorun - Motex	27 018
437302 MALAKOFF-MEDERIC	26 949
437303 Apicil	101 031
437312 AG2R	251
437830 Opeco Santé	122 469
437840 Amallia	40 670
438200 Congés payés : charges sociales et	363 970
438700 CPAM : produits a rec	6 313
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	150 025
442100 Etat:prélèvement à la source	20 171
445620 T.v.a. deductible sur les immobilis	152
445762 TVA Collect. Intra-Communautaire	0
445780 Tva collectée LASM	68 401
447100 Etat, taxe / salaires	61 300
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	321 181
404100 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	296 314
404700 Frs immob. retenue de garantie	24 866
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	304 442
409710 Frs autres avoirs	647
463210 FONDS RECUS OU DEPOSES - USAGERS	84 239
467112 Compte Enfants Ime	5 435
467114 POURBOIRES ESPACES VERTS	437
467121 Créditeurs divers: taxe apprentiss	57 000
467920 Asso - rbat à effectuer aux ESMS	10 037
468600 Charges à payer	146 647
Produits constatés d'avance (487)	108 021
487000 Produits constatés d'avance	108 021
TOTAL DETTES	13 734 500

Le Commissaire
aux comptes

4.4– Factures non parvenues

Les FNP concernent des charges d'exploitation pour un montant total au 31/12/2024 de 286 148€

Libellé	Crédit
L:SUCOM-MOREIRA 12/24	336.50
F:CHUBB-Interv 02/07/24	467.80
F:CHUBB-Interv 13/02/24	1 972.82
Y:FNP PICOTY Avoir	-11 246.66
Y:Avoirs à recevoir SAVEC Interv	-535.80
Y:FNP LANSARD Maint.chauffage	188.57
Y:FNP ALTERNA 01-31 décembre	4 600.84
Y:FNP FACSIMILE Photocop oct-d	48.05
Y:FNP VAUDAUX Carburant	924.00
Y:FNP BERNER Tourillon bois	-61.01
Y:FNP ALTERNA 24-31/12	727.93
Y:FNP ALTERNA 15-31 décembre	683.79
Y:FNP THAGGLO 21/11-31/12	1 288.11
Y:FNP THONONAGGLO 10/08-	904.73
Y:FNP THAgglo Braco 12-01->31-	2 800.00
P:LOT 1 - MCM	37 820.72
P:LOT 2 - COLAS	8 683.44
P:LOT 20 - SAVEC	25 358.36
P:ETUDE DE SOL - BETECH	600.00
P:BET FLUIDES - BETER	445.75
P:BE CUISINE - BETER CACHAT	126.31
P:COFITEX BLANCHISSERIE	8 534.00
P:COFITEX CUISINE	1 392.00
P:FRAIS ETUDE - ESBA	297.17
P:ECONOMISTE - MAPELLI	7 779.05
P:FNP LEYTON MissionsTS-	21 035.88
P:FNP ACI Photocop.25/10-31/12	181.77
P:FNP SELECTA Facture	-306.43
P:FNP ASD Eclairage menuiserie	5 860.80
S:FNP ALTERNA 15-31/12	1 112.60
S:FNP THONONAGGLO	12 006.25
S:FNP Aci 12	140.00
B:ALLOTAXI Luka 12/24 fact 01/	400.00
B:FNP ACI estimation 12/2024	300.00
B:GRIVEL séances Moïses 11/202	160.16
B:GRIVEL séances Lissandre 11/	108.88
B:GRIVEL séances Moïses 12/202	120.12
B:GRIVEL séances Lissandre 12/	107.64
B:BIDAUD A erreur m/fact 12/2	-165.00
B:ELITEMEDICALE plateau Castai	61.00
B:Avoir ELITE MEDICALE	-12.00
B:PICOTY 13-31/12/2024	2 027.99
B:FNP Thonon Agglo 06 à 12/202	2 000.00
B:ALPESBUREAU film plastique/No	56.19
B:FNP FAM Moulin bainéo 09->12	600.00
B:FNP Henry A. 12	800.00
C:FNP Aci 12	45.00
C:Epsilon 30/05+11/12	560.00
F:LEYTON-Mission TVA LASM	400.62
F:THONON AGGLO 21/08-31/12	1 175.00
F:ALTERNA 14/12-31/12	307.00
F:TOTAL ELECT 12/12-31/12	97.71

Libellé	Crédit
F:FNP FAM Moulin bainéo 09->12	160.00
F:FNP Picoty régul estimation	-2 032.50
J:FNP FAM Moulin bainéo 09->12	120.00
U:FNP SCIARTS Taxes ordures	365.35
U:FNP SCIARTS Charges 2023-	3 327.73
T:FNP EDF Conso. 05-31/12	246.98
T:FNP PICOTY Gaz conso12-	20.70
T:FNP PICOTY Gaz conso 14-	37.30
T:FNP TOTALDIR 02/09-	164.87
T:FNP TOTALDIR 14/10-31/12	946.10
T:FNP THONONAGGLO 24/09-	61.20
T:FNP THONONAGGLO 17/01-	277.00
K:PHIE MORZINE - Pluiliers 12/	60.00
K:THONON AGGLO 01/02-31/12	10 071.00
K:ALTERNA 14/12-31/12	702.00
K:BURDAIRON-Analyse pro 10-	750.00
K:FNP FAM Moulin bainéo 09->12	220.00
K:FNP Starlink 09	180.00
A:LA POSTE-Affranchissement	1 214.70
A:NUS CONSULTING-12/24	615.60
A:FNP Facsimilé copies 11+12	200.00
A:FNP Cofidest CAC 2024	15 000.00
L:BULLE D AIR-GOUREMAN	285.83
L:PHARMACIE MORZINE-Med	657.03
L:CAP ETIQUETTE-Interv 25/11	324.00
L:CHRISTMANN-Concert Noël 24	400.00
L:CHRISTMANN-Activité musicale	247.50
L:DURRWANG-BIOMETI 10-	135.00
L:SUCOM-BEAUFRET 12/24	178.50
L:SUCOM-ALLARD 12/24	222.84
L:SUCOM-CHATAGNAT 12/24	105.76
L:NOUS AUSSI-01/10 A 31/12/24	151.43
L:THONON AGGLO 01/02-31/12	16 060.00
L:ALTERNA 07/12-31/12	3 290.00
L:ACI-releve copies 26/11-31/	234.00
L:FNP Favre P. reflexo.11+12/2	675.00
L:FNP Burdairon 2024	2 000.00
L:FNP Nous Aussi rappel 2024	2 075.04
M:OFIS VEOLIA-Filtres douches	2 584.80
M:EXPERF - BERTHOD 23/10-	450.49
M:EXPERF - BERTHOD 20/11-	450.49
M:EXPERF - BERTHOD 18/12-	216.90
M:ADECCO-Interim div 12/24	637.91
M:ACI-Releve copies 25/10-25/0	487.90
M:HOPITAUX DU LEMAN-	991.33
M:SRB 01/08-31/12	9 548.98
M:FNP ALTERNA-08/12-31/12	3 175.00
M:FNP Adecco Thonon	4 877.29
M:FNP Appel medical 2023	748.87
M:FNP Appel medical 2024	14 624.71
M:Taxes foncières 2024	33 000.00
M:FNP Guedron kiné 07->12	11 185.90
M:FNP Burdairon 2024	2 000.00
TOTAL	286 147.98

Le Commissaire
aux comptes

4.5– Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 31/12/24 s'élèvent à 410 123 € et concernent principalement des produits d'exploitation.

Libellé	Montant
ASP Produits à recevoir	370 333
Produits financiers	2 803
Produits exceptionnels	18 953
Etat Produit à recevoir	18 034
TOTAL	410 123

4.6– Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31/12/24 s'élèvent à 108 021€ et concernent principalement des produits d'exploitation.

Libellé	Montant
TVA LASM Ime	108 021
TOTAL	108 021

**Le Commissaire
aux comptes**

4.7– Charges à payer

Compte	Libellé	Montant
168800	Intérêts courus	126 716
408100	Fournisseurs Factures Non parvenues	286 148
428200	Dettes provisionnées pour congés pa	758 270
428600	Autres Charges de Personnel à payer	132 055
438200	Congés payés : charges sociales et	363 970
468600	Charges à payer	146 647
		1 813 805

5- Bilan Passif

Note n° 1– Détail des résultats comptables sous contrôle des tiers financeurs

➤ Agence Régionale de la Santé :

- Ime de Tully : -134 422 €
- Sessad : 66 383 €
- Eam Moulin : 168 071 €
- Eam Narcisses : - 169 958 €
- Esat : 190 479 €

➤ Conseil Départemental de Haute Savoie :

- Foyer hébergement /Appartements : 174 278 €
- Foyer de Vie Villa Arpin : - 260 932 €
- Foyer de Vie Grands Champs : - 157 150 €
- Satthav : - 8 510 €
- Service activité de jour : - 46 295 €
- Savs : - 35 954 €
- Eam Moulin : 37 586 €
- Eam Narcisses : - 20 766 €

Note n° 2– Détail des résultats hors contrôle des tiers financeurs

- Esat Production : 188 158 €
- Apei : 322 701 €

Le Commissaire
aux comptes

Note n° 3– Résultats Services Mutualisés

Direction Générale : 420 €

Note n° 4 – Détail des provisions, dépréciation, fonds dédiés et réserves de compensation

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2023	Dotations de l'Exercice 2024	Reprises de l'Exercice 2024	Montants 2024
Réserves de Compensation				
106856 - Des Déficits d'Exploitation	1 066 409	652 473	118 594	1 600 288
106857 - Des Charges d'Amortissement	2 039 696		20 498	2 019 197
Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement	296 996			296 996
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations				
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	280 205			280 205
1483 - dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)				
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	167 904			167 904
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant	108 665			108 665
Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques	291 000	291 086	30 000	552 086
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)	951 657	95 818	55 709	991 766
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)				
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
158 - Autres Provisions pour Charges				
Dépréciations				
29 - Dépréciation des Immobilisations				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	7 894	6 164	1 244	12 815
59 - Dépréciation des Comptes Financiers				
Fonds Dédiés				
191 - Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 704			5 704
192 - Fonds dédiés sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS	1 758 491	519 183	78 613	2 199 062
194 - Sur Subventions de Fonctionnement	420 607	1 021 678	1 357 894	84 391
195 - Sur Dons Manuels Affectés				
196 - Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	51 380	20 000	21 502	49 878
TOTAL GENERAL	7 170 039	2 606 402	1 684 054	8 092 388

Note n° 5 – Dettes financières :

Les dettes financières s'élèvent à 9 672 150 €

- 784 726 € sont à échéance à moins d'un an,
- 2 624 750 € sont à échéance entre 1 an et 5 ans,
- 6 262 673 € sont à échéance de plus de 5 ans.

Note n° 6 – Engagements financiers :

L'emprunt n° 217319001305 est garanti par un engagement délivré par le Département de la Haute Savoie portant sur un capital restant dû à la date de clôture de 1 101 106 €

L'emprunt n° 4335T1874000013 est garanti par un engagement délivré par Thonon Agglomération portant sur un capital restant dû à la date de clôture de 1 899 999.84 €.

L'emprunt n° 214215006603 est garanti par un nantissement de compte à terme de 150 000 €. Le capital restant dû à la date de clôture est de 337 715.89 €.

L'emprunt n° 403173G est garanti par une convention de cautionnement avec la CIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS. Le capital restant dû à la date de clôture est de 205 824.23 €.

L'emprunt n° A0123006 est garanti par un engagement délivré par le Département de la Haute Savoie portant sur un capital restant dû à la date de clôture de 2 319 732.23 € assorti d'une mise en hypothèque sur le bien immobilier financé au profit du garant.

L'emprunt n° A012301 est garanti par une hypothèque sur le bien immobilier financé. Le capital restant dû à la date de clôture est de 2 976 185.36€.

7 – Autres informations

**Le Commissaire
aux comptes**

Note n° 7– Ventilation de l'effectif au 31/12/2024 :

	ANNEE 2024	ANNEE 2023
CADRES	39	39
ADMINISTRATIF	18	17
EDUCATIF	185	176
SERVICES GENERAUX	55	53
PARAMEDICAL	36	37
TOTAL	333	322

Note n° 8– Rémunération des dirigeants :

La présidente et autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération.

Le montant des rémunérations brutes versées aux directeurs s'élève à 484 891€

Note n°9 Honoraires du CAC

Pour 2024, le montant de la charge des honoraires du CAC représente 19 500 €.